

COMITE JURIDIQUE

Compte rendu du 30 juin 2016

A 10h00 a débuté le Comité juridique de la FNDP.

Etaient présents :

CARAUX Corinne
DESBUQUOIS Jean-François
FARGE Claire
IWANESKO Marc
JOURDAIN THOMAS Fabienne
LAVIEL Pascal
LUTTMANN Philippe
MALARD Yann
MATHIEU Jean-Michel
MORTIER Renaud
NAUDIN Estelle
PRIEUR Jean
SCHILLER Sophie
TIRALONGO Mickaël (représentant TARALO Vincent)

Sophie Schiller prend la parole et remercie vivement tous les membres pour leur présence.

En préambule, elle indique que des rapports seront proposés à la publication en fonction des décisions du comité juridique. Tous conviennent qu'une publication en septembre serait idéale.

Certains sont reportés au prochain comité du 16 novembre :

- « La virtualité de la réserve en présence d'un légataire universel » par Martine Blanck-Dap
- « Garantie sur les fruits et produits de la société » par Anne-Françoise Zattara-Gros

Le comité se poursuit par l'étude des différents rapports à l'ordre du jour.

Premier rapport

- « Permettre la transmission de la fiducie-gestion » par Jean-François Desbuquois et Claire Farge

Le rapport a été repensé depuis le projet initial. Il ne s'agit plus d'envisager la fiducie libéralité, très ambitieuse et perturbatrice de notre organisation juridique, mais de transmettre à titre gratuit le contrat de fiducie. L'opération serait possible de lege lata grâce à une interprétation assez souple des textes mais pour sécuriser et rassurer les praticiens, il conviendrait de réaliser quelques modifications de textes qui ont été proposées. Les membres du comité présentent des arguments supplémentaires à l'appui de la démonstration et en particulier une référence à la réforme du droit des obligations qui va dans ce sens. Ils approuvent à l'unanimité la publication, avec une légère réorganisation de la présentation.

Deuxième rapport

- « Pour une cohérence des régimes d'exonération applicables aux sociétés translucides qui détiennent une résidence principale ou des œuvres d'art » par Hubert Fabre, Pascal Julien Saint-Amand et Renaud Mortier.

Ce rapport a été traité sous forme de 3 sujets

- 1) Le sort des objets d'art au regard de l'ISF
- 2) Le sort de la résidence principale au regard de l'ISF
- 3) Le sort de la résidence principale au regard des droits de mutation par décès

Les deux premières parties sont très cohérentes car elles concernent le même impôt et font apparaître une disparité de régime suivant que les biens sont détenus directement ou par l'intermédiaire d'une société civile sans qu'il y ait de justification. L'homogénéité de régime serait à coût constant pour l'administration. Il est néanmoins recommandé de valider la possibilité d'opérer de telle modification par un simple changement de rédaction du BOFIP, la voie législative semblant obligatoire sur ces points. En revanche, la troisième partie concerne un autre régime et sa mise en œuvre créerait un coût potentiel important. Elle sera donc certainement plus difficile à défendre et le comité décide donc de publier les deux premières pour le moment, en réservant la troisième à une publication ultérieure.

Troisième rapport

- « L'attribution gratuite d'actions à l'époux commun en biens » par Estelle Naudin et Sophie Schiller

Il avait été convenu lors du précédent comité de se renseigner sur les possibilités d'évaluation des AGA lors du partage alors qu'elles étaient encore inaliénables. Les financiers contactés ont souligné la grande incertitude de cette évaluation et il est donc convenu de leur reconnaître une valeur patrimoniale en renvoyant aux méthodes classiques d'évaluation ou à la volonté de parties qui peuvent décider de reporter le partage à leur attribution définitive. Le comité décide à l'unanimité la publication.

Quatrième rapport

- « Valorisation de l'usufruit- Donation-partage » par Estelle Naudin et Marc Iwanenko.
Renforcer et sécuriser la prévisibilité, faire un avis sur l'insécurité.

Ce travail va donner lieu à une présentation lors des JNP suivie d'une publication. Le comité convient donc de ne pas le publier pour le moment dans le cadre des avis.

Cinquième rapport

- « Sécuriser la rédaction des clauses usuelles » par Michel Leroy, et Pascal Lavielle

Comme exposé lors du précédent comité, le rapport va être enrichi des éléments que Pascal Lavielle a fait remonter des pratiques de son réseau. Il est important que les clauses soient courtes afin de réduire au maximum les risques liés à une mauvaise interprétation. Une version modifiée en ce sens sera présentée dans les jours qui viennent aux membres du comité par mail pour approbation en vue d'être publiée rapidement.

Sixième rapport

- « Donation et partage » par Fabienne Jourdain Thomas

Le rapport proposé est une piste de travail et il fait l'objet d'un débat. Plusieurs membres du comité craignent que la solution porte atteinte à l'ordre public successoral, d'autre proposent de la restreindre à certaines situations, d'autres de la mettre en œuvre grâce à une sorte de renonciation anticipée aux règles de calcul sur la réserve et de la rapprocher du régime de la RAR. Tous conviennent que la question est difficile et que l'enjeu est énorme. Il est donc décidé de reprendre la discussion lors du prochain comité et d'ici là d'explorer plusieurs pistes :

- soit limiter la solution à certains biens
- soit proposer un mécanisme de renonciation sur le modèle de la RAR
- soit créer un nouveau pacte de famille

En tout état de cause, la solution ne vaudrait certainement que pour l'avenir vu les règles d'application de la loi dans le temps.

En conclusion seront proposés pour une publication en septembre

- « Permettre la transmission de la fiducie-gestion » par Jean-François Desbuquois et Claire Farge
- « Pour une cohérence des régimes d'exonération applicables aux sociétés translucides qui détiennent une résidence principale ou des œuvres d'art » (Le sort des objets d'art au regard de l'ISF et Le sort de la résidence principale au regard de l'ISF par Hubert Fabre, Pascal Julien Saint-Amand et Renaud Mortier.
- « L'attribution gratuite d'actions à l'époux commun en biens » par Estelle Naudin et Sophie Schiller
- « Sécuriser la rédaction des clauses usuelles » par Michel Leroy, et Pascal Lavielle

Autres rapports qui pourront être présentés lors du prochain comité :

- « La donation partage avec un tiers », par Claire Farge et Yann Malard
- « L'usufruit commun suite à l'arrêt du 11 mai 2016 » par Claire Farge et Jean François Desbuquois
- « La virtualité de la réserve en présence d'un légataire universel » par Martine Blanck-Dap
- « Garantie sur les fruits et produits de la société » par Anne-Françoise Zattara-Gros
- « L'impact de la réforme du droit des obligations sur la tontine », par Sylvie Lerond, Yann Malard et Michel Leroy
- « Donation partage à charge résiduelle en l'absence de rétroactivité suite à la réforme du droit des obligations. Est-ce une charge ou un mécanisme soumis à condition ? » par Sylvie Lerond et Estelle Naudin
- « Améliorations possibles du mandat de protection future dans la continuité du droit belge », par Jean-Marie Plazy
- Une question précise qui sera précisée par mail liée à l'introduction du règlement européen sur les successions par Jean-Yves Parras et Eric Fongaro
- « L'utilisation de la fiducie pour le majeur vulnérable » par Jean-Marie Plazy et Sophie Schiller

Dates à retenir

- Comité Juridique le **mercredi 16 novembre à 10h00.**

Tous conviennent qu'il est important que les travaux du comité soient relayés auprès des administrations concernées. La transmission est toujours efficace auprès des services fiscaux mais il conviendrait de trouver un interlocuteur à la Chancellerie et un appel est lancé pour faire connaître des relais idéalement à la Direction des Affaires civiles et du Sceau.

Le comité a pris fin à 13h.